



Vente d'un bien immobilier

Par **cosette93**, le **11/07/2013** à **11:16**

bonjour

le 20 avril dernier, nous avons signé une promesse de vente en ayant au préalable baissé le prix de vente pour le crédit des futurs acquéreurs soit accepté par le crédit lyonnais. Le 17 juin, la personne m'informe du refus de la banque populaire de leur accorder ce prêt. J'ai obtenu le 21 juin, après plusieurs relances, l'attestation de refus de la banque populaire. Jusqu'à ce jour, et toujours malgré plusieurs relances, je n'avais pas le refus du crédit lyonnais. D'après les termes de la promesse de vente ces documents auraient nous être transmis par courrier recommandé au 15 juin. Le refus du crédit lyonnais, enfin en ma possession, ne comportait pas de date de dépôt et de refus. Contact pris auprès de cet établissement, il ressort que la demande de prêle a été formulée le 5/4 et refusée le 12/4, alors que nous avons signé la promesse de vente le 20 avril. Ce qui veut dire que lors de cette signature, les acheteurs savaient déjà qu'ils n'auraient pas le prêt. Nous avons perdu 3 mois dans la vente de notre bien et refusé 2 propositions. Ma question est de savoir si nous avons une quelconque possibilité de dédommagement. Merci pour votre réponse.

Cordialement